

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-03 du 25 avril 2024

### CONVENTION D'ÉTUDE AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE RELATIVE À LA CONDUITE D'UNE RECHERCHE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE SUR LES USAGES DE L'EAU PASSÉS ET FUTURS SUR LE TERRITOIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2024-IV-09 du 4 avril 2024 relative à la politique du Département en matière d'eau : AUDACE 2024-2033 et Manifeste,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention de 10 000 euros à l'Université Paris Panthéon Sorbonne pour la réalisation d'une étude-recherche professionnalisée sur le thème des usages de l'eau passés et futurs en Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention de partenariat avec l'Université Paris Panthéon Sorbonne, dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*